POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'EGHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHE-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

Documents Communiqués.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Tours à Angers, 9 décembre, 9 h. 35 matin.

Préfet à Sous-Préfets.

Tours, 4 h. matin.

La translation du siége du Gouvernement de Tours à Bordeaux a été décidée aujourd'hui; elle aura lieu dans la journée de demain. Continuez à adresser vos dépêches à Tours jusqu'à demain soir, 9 décembre, à minuit.

Ne soyez pas inquiets de cette translation, qui a uniquement pour but d'assurer la parfaite liberté des mouvements stratégiques des deux armées composées avec l'armée de la Loire. La situation militaire, malgré l'évacuation d'Orléans, est bonne, et le général Chanzy, depuis deux jours, lutte avec succès contre Frédéric-Charles et le refoule.

Nos ennemis jugent eux-mêmes leur situation critique, j'en ai la preuve. Patience et courage, nous nous tirerons d'affaire; ayez de l'énergie contre les paniques, défiez-vous des faux bruits, et croyez à la bonne étoile de la France.

Mes collègues se rendent à Bordeaux; je pars demain pour l'armée de la rive droite de la Loire, entre Meung et Beaugency.

LEON GAMBETTA.

Le gouvernement de Tours vient de rendre le décret suivant, qui intéresse un trop grand nombre de communes :

- « Dans les départements envahis par l'ennemi, et lorsque toute communication avec la localité où réside le préfet aura été reconnue impossible, les délibérations portant ouverture de crédit prises par les conseils municipaux ou les commissions administratives des hospices et des bureaux de bienfaisance, seront exécutoires sans l'approbation de l'autorité supérieure.
- » Toutes les pièces justificatives de dépenses seront réputées valables lorsqu'elles auront été visées par les maires.
- Les maires pourront user du droit de réquisition conféré aux ordonnateurs par l'article 9f du décret du 31 mai 1862.

Le Progrès des Ardennes, du 30, publie la pièce suivante:

DÉPÊCHE DU GOUVERNEMENT AU PRÉFET DES ARDENNES

Ayant appris que l'enuemi se disposait à faire couper et vendre les bois appartenant à l'Etat, M. le préfet, a pris, à ce sujet, les instructions du Gouvernement de la défense nationale.

Voici la réponse de M. le ministre de l'intérieur et de la guerre :

« La coupe et la vente des bois domaniaux par les envahisseurs, constituent, de leur part, un acte de spoliation et de vol contraire aux droits des gens. Tout Français qui prêterait directement ou indirectement une aide, un concours, une adhésion quelconque à de pareils actes, commettrait un crime prévu et puni par l'art. 77 du Code pénal, dont la peine est la mort. Eu conséquence, M. le préfet des Ardennes est, par la présente dépêche, qui sera affichée et publiée dans toute l'étendue du territoire qu'il administre, et communiquée immédiatement aux départements limitrophes, investi du pouvoir absolu de faire arrêter tout délinquant, de le déférer à une cour martiale et d'exécuter sommairement.

» Signé : GAMBETTA. Pour copie conforme :
Le préfet des Ardennes,
E. DAUZON.

PROCLAMATION DU GÉNÉRAL DUCROT.

Le général Ducrot a adressé la proclamation suivante aux soldats du 2° corps d'armée :

« Vincennes, le 4 décembre 1870.

· Soldats!

- » Après deux journées de glorieux combats, je vous ai fait repasser la Marne, parce que j'étais convaincu que de nouveaux efforts, dans une direction où l'ennemi avait eu le temps de concentrer toutes ses forces et de préparer tous ses moyens d'action, seraient stériles.
- En nous obstinant dans cette voie, je sacrifiais inutilement des milliers de braves, et, loin de servir l'œuvre de la délivrance, je la compromettais sérieusement et je pouvais même vous conduire à un désastre irréparable.
- » Mais, vous l'avez compris, la lutte n'est suspendue que pour un instant; nous allons la reprendre avec résolution: soyez donc prêts, complétez en toute hâte vos munitions, vos vivres, et surtout élevez vos cœurs à la hauteur des sacrifices qu'exige la sainte cause pour laquelle nous ne devons pas hésiter à donner notre vie.
 - » Le général en chef de la 2° armée, » A. Ducrot. »

Pour copie conforme : Le ministre de l'intérieur par intérim, Jules Favre.

Chronique Politique.

Le Moniteur du 7 appréciant la situation conclut dans les termes que voici ; nous n'y ajouterons aucune autre réflexion :

- « Rien n'est venu ajouter, depuis hier, aux tristes impressions produites par des revers inattendus, succédant si vite aux allègres espérances de jeudi dernier; au contraire, la situation s'est un peu éclaircie.
- » L'armée a certainement échappé à cette répétition de Sedan et de Metz, que des journaux allemands annonçaient déjà comme un fait accompli ; elle est en sûreié, plus exercée, plus aguerrie par ses épreuves et intacte.
- » L'armée de Paris vient à peine d'interrompre la lutte, et déjà elle est prête à la reprendre,
- » Il ne nous reste pas si peu de temps qu'il ne puisse s'y placer une chance favorable, et quand même le poids des fautes d'un autre régime l'emporterait sur la bonne volonté actuelle, quand il faudrait finir par céder,

il ne serait pas indifférent, pour l'avenir de la France, que son gouvernement et son armée eussent fait leur devoir jusqu'au bout.

LA CONFÉRENCE.

La conférence pour la question de la mer Noire est assurée de tous côtés; les invitations se feront probablement sous peu par l'Angleterre.

Cette conférence, assemblée pour la question d'Orient, ne sera-t-elle pas forcément amenée à s'occuper aussi des affaires d'Occident?

Nous extrayons les lignes suivantes d'une correspondance de Tours, en date du 6 décembre:

- « Depuis le réveil de l'affaire d'Orient, la question d'une alliance entre la Prusse et la Russie s'est imposée à l'attention. L'opinion publique européenne a soupçonné immédiatement l'existence d'un accord secret entre les deux puissances du Nord. Vous vous souvenez que ce soupçon s'appuyait sur les arguments les plus sérieux.
- » En premier lieu, un compromis en vertu duquel la Prusse et la Russie se seraient donné mutuellement carte blanche dans la poursuite de leurs desseins respectifs, semblait d'autant plus probable que, les intérêts russes et les ambitions prussiennes ne suivant pas la même voie, ne sont pas dirigés vers le même objectif, et, partant, ne sont pas de nature à entrer en conflit. Ensuite on remarquait d'une part la réserve extrême des journaux officieux de Berlin à l'endroit de la question d'Orient; d'autre part, les distinctions fort significatives accordées par le czar à des princes et à des généraux allemands.
- » Aujourd'hui, l'idée d'une alliance russoprussienne est reprise en sous-œuvre par la Gazette (russe) de Saint · Pétersbourg. Cette feuille, qui, dès le commencement de la guerre, a toujours affiché des sympathies prussiennes et germaniques, et a soutenu une polémique incessante contre les organes du parti russe, devenus favorables à la France, croit le moment venu d'accentuer son langage et de publier ses désirs. Non contente de prendre contre la France la défense des Allemands, elle attaque les organes de la presse anglaise que la circulaire du prince Gortschokoff a si vivement émus et célèbre les avantages d'une entente entre la Russie et la Prusse. Il y a là, croyons-nous, un symptôme que l'Angleterre et ses hommes d'Etat feront sagement de méditer, quelque pacifique que soit d'ailleurs le ton de la seconde note du prince Gortschakoff. »

LE GÉNÉRAL D'AURELLES DE PALADINES.

Nous apprenons, qu'en présence de l'enquête ordonnée par le ministre de la guerre sur les circonstances qui ont amené l'évacuation d'Orléans, le général d'Aurelles n'a pas cru devoir conserver le commandement en chef de l'armée de la Loire, et qu'il a résigné provisoirement le commandement du centre de l'armée entre les mains du général Martin des Pallières. Le gouvernement avait offert au général d'Aurelles une compensation; mais le général, qu'un sentiment de dévouement patriotique avait seul déterminé à accepter un commandement actif, malgré le mauvais état de sa santé, a décliné cette compensation, préférant attendre dans le

repos le résultat de l'enquête. Jusqu'à nouvel ordre, le général Bourbaki commandera deux corps d'armée.

Le mouvement du général d'Aurelles était prévu et même conseillé par le stratégiste anglais, qui consacre tout spécialement sa plume à l'étude de la marche des belligérants, dans le Times, de Londres.

Une lecture attentive de la traduction, que nous donnons ici d'observations insérées dans ce journal, à la date du 1st décembre, convaincra tout homme de sens que l'évacuation d'Orléans a peut-être été un mouvement sage, inévitable. Tournée à l'Est et à l'Ouest, refoulée au centre, notre armée courait le risque ou d'être précipitée dans la Loire, ou d'être obligée de mettre bas les armes, comme celles de Sedan et de Metz. La retraite au sud du fleuve la sauve de ce désastre. Elle va gêner singulièrement, par la menace de son voisinage, les tentatives de Frédéric-Charles et du duc de Mecklembourg sur les armées de Paris.

Voici ce qu'on lit dans le Times du 1º décembre :

- « Le général d'Aurelles de Paladines, commandant en chef de l'armée de la Loire, inclinait, paraît-il, à forcer la route d'Orléans à Fontainebleau, d'où il espérait s'avancer au seconrs de Paris. Il était resté inactif pendant trois semaines environ à Orléans et dans les positions qu'il occupait autour de cette ville, se retranchant dans plusieurs lignes entre Orléans et Arthenay, pendant que d'autres corps français, sous les commandants de Fierech et Kératry, tâtaient leur route sur le flanc droit de l'armée allemande, à Châteaudun, Chartres et Dreux.
- Cependant l'armée allemande, renforcée par l'armée du prince Frédéric Charles, avec plusieurs corps d'armée venant de Metz, fut capable de foncer sur Orléans avec son centre, tournant les positions françaises, avec sa ganche, à Pithiviers, Montargis, et vers Gien, tandis que sur sa droite le grand-duc de Mecklembourg entraînait les Français de leur ligne de Châteaudun, Chartres et Dreux, en avançant sur le Mans et Vendôme, et menaçant Blois et Tours.
- » On n'a rien appris depuis quelques jours du duc de Mecklembourg, qui de Saint-Calais s'avançait entre le Mans et Vendôme, sur la Châtre et Neuville-le-Roi, et gagnait ainsi rapidement du terrain sur Tours.
- » On ne connaît pas le plan combiné entre le général de Moltke et le Prince Rouge (1) pour passer la Loire à l'ouest dans le voisinage de Blois, et à l'est dans celui de Gien, de manière à porter leurs forces sur les derrière d'Orléans, et enserrer ainsi d'Aurelles tout autour de ses positions.

Nous donnons au vainqueur de Coulmiers toute la capacité et assez de perspicacité pour quitter vivement, par une retraite opportune, ses positions avant qu'elles ne deviennent tout-à-fait précaires. Une reddition en masse à l'ennemt a été si souvent le sort d'armées françaises dans

(1) C'est ainsi que, dans l'armée allemande, on désigne familièrement le prince Frédéric-Charles. cette guerre de mauvais augure, que d'Aurelles aura bien mérité de son pays si, à Orléans, elles échappent à une catastrophe analogue à celles de Sédan et de Metz.

» Un mouvement rétrograde d'Aurelles dans cette conjoncture, une retraite en arrière de cette rivière sur laquelle il a opéré depuis le principe, doit nous conduire à une phase nouvelle et probablement finale de la guerre. La chute d'Orléans entraîne celle de Tours, et avec elle, l'émigration des Délégués du Gouvernement dans une nouvelle résidence.

» Indépendamment de son peu de sécurité, Tours, en présence de l'occupation d'Amiens par les Allemands, et de l'invasion prochaine de la Normandie, sera coupé de ses communications avec le nord et l'ouest de la France. Aucune ville, un port de mer excepté, peut être Bordeaux, ne peut convenir au siège du Gouvernement français. D'un port de mer, il est aussi facile de conquérir le terrain perdu, si une amélioration de situation survient, que de gagner un rivage sûr, si l'inexorable fortune conduit ce gouvernement à cette déplorable extrémité. »

NOUVELLES DE PARIS.

Le ballon le *Papin*, aéronaute Domalin, parti de Paris le 6 au soir, est tombé mercredi au Mans.

Il apporte de bonnes nouvelles, en assurant que l'esprit de la population reste des plus énergiques.

Aucun évènement militaire ne s'est produit depuis vendredi.

Le général de Moltke a écrit lundi au général Trochu pour lui apprendre la défaite de l'armée de la Loire et lui offrir de remettre un sauf-conduit à un officier français pour aller vérifier le fait.

Le Gouvernement de Paris a publié une proclamation faisant connaître ces faits à la population, et ajoutant:

« Cette nouvelle, en la supposant exacte, ne nous ôte pas le droit de compter sur un grand mouvement de la France accourant à notre

» Elle ne change rien ni à nos résolutions ni à nos devoirs.

» Un seul mot les résume : combattre ! »

Cette proclamation a été accueillie aux cris de : Vive le général Trochu! Vive la France! Vive la République!

Le général Renault et le commandant Frauchetti, du corps des éclaireurs à cheval, ont succombé aux suites de leurs blessures.

Les dépêches Papin confirment le grand succès remporté par l'armée française dans les journées des 2 et 3 décembre.

Les Prussiens ont en 20,000 hommes tués, et, contrairement à leur habitude, ils ont abandonné leurs morts et leurs blessés sur le champ de bataille de Champigny.

L'ennemi est si gravement atteint, que notre armée a pu établir sur la Marne, à 300 mètres des lignes prussiennes, et sans être inquiétée, des ponts de bateaux pour le passage de l'armée de Ducrot, afin de se porter sur d'autres points.

La garde nationale a été maguifique d'entrain et de vigueur.

Le général Trochu a supprimé provisoirement le service postal de l'armée des forts et de toutes les communes suburbaines qui ne sont pas occupées par l'ennemi, afin de conserver le secret des opérations militaires.

Paris, 4 décembre.

La grande bataille que nous venons de livrer prendra décidément le nom de bataille de Villiers. On évalue à 120,000 au moins le nombre des Allemands qui ont pris part à l'action. Le général ennemi qui a commandé en chef est, dit-on, le prince Albert de Saxe. On assure qu'une partie de l'armée du prince Frédéric-Charles, rappelée de la Loire, aurait donné.

Un officier prussien fait prisonnier a avoué que l'effet produit sur les troupes du roi Guil-

laume par la bataille de Villiers était immense. Les chefs avaient persuadué à leurs soldats qu'il ne nous restait plus ou presque plus d'infanterie, que toute notre armée régulière avait été engloutie dans nos désastres de Sédan et de Metz. Grand fut donc leur éfonnement, et aussi leur désappointement, quand ils virent d'interminables lignes de pantalons rouges! Mais ce fut bien autre chose quand ils aperçurent les bataillons de guerre de la garde nationale. Se tournant vers leurs officiers, ils leur demandaient avec anxiété quelle était cette nouvelle troupe, vêtue de capotes grises comme le reste de l'armée, mais avec des képis et des pantalons noirs. Ils ne les avaient jamais vus, et la manière dont ces nouveaux venus supportaient le feu augmentait encore

Les bataillons de Belleville, regardés un peu jusqu'ici, et non sans quelques motifs, comme les janissaires de la révolution, se sont brillamment conduits, et ont enlevé plusieurs positions à la baïonnette.

Le général Renault a été blessé d'une manière singulière. Voyant fléchir un bataillon de mobiles de la Seine-Inférieure, il les a ramenés vivement au feu par quelques paroles énergiques. Mais un obus, éclatant entre les jambes de son cheval, a emporté le pied droit du brave général, tandis que le cheval ne recevait aucune blessure.

Il a fallu couper la jambe entre le genou et l'aine au commandant Franchetti. Il a subi l'opération avec une énergie virile et sereine.

Le général Ladrest de Lacharrière est mort hier de ses blessures, qu'il avait reçues, le 30 novembre, devant Paris, en emportant, à la tête de ses troupes, la redoutable position de Montmesly. Il est tombé à trente pas en avant des lignes enuemies, au moment où il criait:

Le brave colonel Vignerol, commandant des mobiles d'Ille-et-Vilaine, a reçu au bras une grave blessure; mais on espère que l'amputation ne sera pas nécessaire.

On assure que MM. de Caraman et Gontault-Biron, qui se sont battus avec intrépidité au premier rang, ont été assez grièvement blessés.

Les voitures d'ambulance ne devant pas suffire en vue de certaines prévisions, des voitures de place ont été réquisitionnées en assez grand nombre se dirigeant ce matin vers lvry.

Les bateaux-mouches qui circulent sur la Seine viennent d'être réquisitionnés, et ils portent maintenant à l'avant le drapeau blanc croisé de rouge.

La triste nouvelle de l'occupation de Rouen est officiellement confirmée. La riche capitale de la Normandie, cernée par l'armée du général Manteuffel, a dû être envahie mardi soir.

Les journaux de Rouen nous font naturellement défaut; mais la dépêche suivante ne laisse plus aucun doute :

Rouen, 5 décembre 1870, 5 h. 35 mat. Genéral Estancelin à lieutenant état major, Caen.

Après la défaite d'hier, sur l'avis certain que le général Manteussel entoure Rouen avec son armée entière, le général Briand vient de donner l'ordre d'évacuer cette ville.

Général Estancelin.

Pour les articles non signés : P. Godet.

Faits Divers.

Par arrêté des membres du Gouvernement de la défense nationale, en date à Tours du 7 décembre, M. le colonel Cathelineau, des francs-tireurs, est nommé chevalier de la Légion d'Honneur.

- L'armée de la Loire est actuellement partagée en deux grands corps, opérant, l'un sur la rive gauche avec Bourbaki, l'autre sur la rive droite, avec le général de Chanzy.
- Les Prussiens ont établi en avant de la forêt de Sénart, non loin de Corbeil, un immense parc à bestiaux, où ils ont réuni en

grand nombre les animaux qu'ils réquisitionnent dans les départements voisins. Leurs approvisionnements en moutons sont, paraît-il, très-considérables.

- Le général Ducrot a fait ses adieux à sa famille mardi soir seulement, à cinq heures, au moment même de partir pour la bataille. Six heures allaient sonner quand il quitta le seuil de son petit appartement rue Abatucci, 14, pour se diriger vers l'hôtel du gouverneur de Paris, escorté de son état-major, qui l'attendait tout prêt à cheval dans la rue.
- -- Pour éviter toutes les manifestations, on ne conduit plus à Paris, pendant le jour, les prisonniers prussiens. Depuis deux jours, la porte de l'avenue de Vincennes s'ouvre toutes les nuits, de minuit à deux heures du matin, pour donner passage aux convois de prisonniers.

Une grande quantité d'armes, de munitions, de canons et de chevaux prussiens, ont été amenés à Vincennes.

- Les Prussiens se fortifient d'une façon formidable à la Malmaison. Ils multiplient les barricades, et toute la journée ils échangent des coups de fusil avec les francs-tireurs des Termes qui occupent Rueil.
- M. de Charette est arrivé à Poitiers, où il va se faire soigner de sa blessure. Malgré la gravité de cette blessure, la vie de l'héroïque colonel n'est point en danger.

Des quatre Charette, tous à l'armée de la Loire, trois seraient blessés, et le quatrième, atteint de la petite vérole, a été forcé de retourner dans sa famille, quelques jours après le début des opérations.

- Notre confrère de l'Union de la Sarthe, M. Le Nordez, emprisonné par ordre de M. Gambetta, vient d'être mis en liberté par suite d'une ordonnance de non lieu.

L'article 75 étant aboli, M. Le Nordez fera bien de demander aux tribunaux la réparation du dommage que lui a causé son arrestation arbitraire.

LA DYNAMITE.

Nous lisons dans une de nos correspondances de Paris :

Dimanche dernier, un certain nombre d'ingénieurs, de savants, de membres de l'Institut se réunissaient à Vincennes pour assister à une expérience des plus émouvantes.

Il s'agissait de constater les effets et la puissance de la dynamite, nouvelle pondre qui, jusqu'ici, n'était connue que théoriquement.

La dynamite ne jouit de la propriété de détoner que lorsque tout l'ensemble de la quantité employée a été porté à une certaine température. Cette élévation instantanée ne s'obtient que par la percussion d'une capsule dont les vibrations développent une chaleur soudaine.

Une quantité considérable de dynamite fut placée sur un blindage. Un des assistants, avec son cigare, y mit le feu : rien. Quelques parcelles brûlèrent et s'éteignirent aussitôt. On recommença, et M. Dorian, ministre, agita lui-même la dynamite du bout de sa canne; rien encore. Alors on plaça une capsule avec une mèche : tout le monde se sauva; une détonation effroyable se produisit et le blindage fut littéralement pulvérisé.

Quelques pincées de dynamite, placées à l'extérieur sur un vieux canon de 12, suffirent à le réduire en miettes.

Un gramme de cette poudre, placé de même, pulvérisa un rait de chemin de fer.

On essaya ensuite de charger un obus avec la dynamite, mais la force brisante était telle qu'il fut réduit en grains presque imperceptibles.

On comprend l'importance des services que peut rendre l'emploi de cette poudre pour détroire des pièces ennemies, des batteries en tières, faire sauter des ouvrages, etc.

Les Prussiens ne tarderont pas à faire connaissance avec la dynamite!

Chronique Locale et de l'Ouest.

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.

Aux Maires, Chefs de bataillons, Capitaines et Gardes nationaux.

Par une première circulaire j'ai prescrit de réorganiser les gardes nationaux du départe-

ment, en divisant chaque compagnie en deux sections:

Section active, comprenant les hommes mariés de 21 à 40 ans et les volontaires de 18 à 20 ans :

20 ans;
Section sédentaire, comprenant les hommes
âgés de plus de 40 ans, astreints au service de
la garde nationale.

Le nombre des fusils actuellement disponibles, étant insuffisant pour armer tous les gardes nationaux, il convient d'armer de préférence les hommes martés de 21 à 30 ans qui doivent êlre appelés les premiers.

Il sera donc formé dans la section active de chaque compagnie deux pelotons:

Le 1°, comprenant les hommes mariés de 21 à 30 ans, et les volontaires de 18 à 20 ans, recevra les armes données par le département; Le 2°, comprenant les hommes mariés de 30

à 40 aus, sera armé avec les fusils de chasse mis en réquisition dans la commune.

Les fusils seront délivrés sans retard et les Maires seront avisés de la distribution.

La section active devra immédiatement être soumise aux exercices règlementaires.

L'effectif d'une compagnie, comprenant la section active et la section sédentaire, ne devra pas être inférieur à 150 hommes.

Lorsqu'il sera reconnu que les cadres sonl insuffisants pour cette organisation nouvelle, il sera immédiatement procédé à l'élection de officiers, sous officiers et caporaux complémentaires. Les candidats à ces grades devront faire à la Mairie la déclaration qu'ils sont prêts à partir avec le premier ban qui sera appelé.

En cas de vacance d'un emploi de chef de bataillon, l'élection sera faite par les officiers des compagnies composant le bataillon et par six délégués élus dans chaque compagnie.

Il sera formé un bataillon pour chaque canton. L'effectif d'un bataillon sera de 700 i 1,000 hommes.

S'il y a lieu de former plus d'un bataillon par canton, les Maires devront se réunir au chel lieu pour se concerter sur la circonscription des bataillons, et il en sera référé de suite au Préfet et aux Sous-Préfets.

La nouvelle organisation de la garde nationale est d'une extrême urgence.

La France entière doit s'apprêter à marche sur Paris pour donner la main à cette héroique armée qui vient de briser le cercle de fer que entourait la capitale.

La levée en masse aura raison de l'invasion, et bieniôt les Prussiens seront chassés du territoire français!

Le Préfet de Maine-et-Loire, M. Engelhard.

Pour chronique locale et faits divers : P. Goder.

PERCEPTION DE SAUMUR.

Le percepteur de Saumur engage les contibuables retardataires à se libérer dans le plubref délai, s'ils veulent éviter des frais.

Ce n'est qu'à regret que le percepteurs voit obligé d'employer ce moyen; mais il yet forcé par le grand nombre de retardataires en outre par l'administration supérieure qu l'oblige d'activer la rentrée de l'impôt.

Il compte sur la bonne volonté des contibuables et sur leur patriotisme.

Pour le percepteur: Le Gérant intérimaire, Th. Dugan.

Bureau ouvert de 9 heures du matin à 3 heres du soir, tous les jours, les dimanche et juit exceptés.

M. SICARD, dentiste, rue des Lies, 32, Angers.

LES CONTREFAÇONS

CHOCOLAT-MENIER

IL EST INDISPENSABLE D'EXIGER

LES MARQUES DE FABRIQUE avec

le véritable nom.

P. GODET, propriétaire-gérant.